FL 04122

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOI
F. 20

Je soussigné Rameau Jean demeurant à Vorly (Cher), sollicite de Mr le Maire de Obergailbach (Moselle), l'autorisation de faire exhumer et transporter du cimetière de Obergailbach (Moselle) à Vorly (Cher) le corps de mon fils, le lieutenant Rameau Armand, mort pour la France, à l'âge de 27 ans, le 24 septembre 1939

A Vorly, le 7 Novembre 1947

Rameau

J'ai l'autorisation du Ministère des anciens Combattants, en date du 29/10/47 sous le N° 1743 C DE A.T.